Nations Unies E/CN.18/2005/12

Conseil économique et social

Distr. générale
27 avril 2005
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Cinquième session
New York, 16-27 mai 2005
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*
Questions diverses

Lettre datée du 11 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la réunion du Dialogue sur les forêts, tenue à Hong Kong (Chine) du 7 au 10 mars 2005, sur les mesures pratiques visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (16-27 mai 2005) en tant que contribution aux travaux de cet organe.

(*Signé*) Emyr **Jones Parry**

* E/CN.18/2005/1.

05-32646 (F) 060505 060505

Annexe à la lettre datée du 11 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Dialogue sur les forêts

Dialogue sur les mesures pratiques visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale

7-10 mars 2005, Hong Kong (République populaire de Chine)

Rapport récapitulatif des Coprésidents*
Nigel Sizer, Cassie Phillips, Mubariq Ahmad

Pour la première fois, plus de 120 dirigeants du monde des affaires, de la société civile et des gouvernements se sont réunis pour arrêter des mesures concrètes en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale en Asie et dans le monde. Les entreprises et les gouvernements ont convenu que chacun devait prendre la responsabilité de faire en sorte que les produits de bois et papier qu'ils achètent sont légaux.

Nous sommes tous convenus que la priorité absolue est de veiller à ce que le bois ne provienne pas illégalement de parcs et réserves nationaux ou ne soit pas volé aux collectivités locales et aux propriétaires terriens privés. Le bois ainsi obtenu contribue à de graves dommages écologiques, favorise les conflits sociaux, les violations des droits de l'homme et la violence, entraîne d'énormes pertes économiques et ralentit le développement des pays pauvres. Le bois obtenu illégalement fait également baisser les prix des produits de bois et papier, nuisant aux entreprises qui respectent la loi et ébranlant la confiance dans l'industrie.

Nous avons mis l'accent sur les mesures que les entreprises et la société civile peuvent prendre rapidement pour réduire l'exploitation forestière illégale. Les mesures prioritaires découlant du dialogue sont notamment les suivantes :

1. Collaborer en vue de renforcer les alliances importantes existantes qui visent à lutter contre l'exploitation forestière illégale, telles que :

a) L'alliance Conservation International/American Forest and Paper Association en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale dans les zones protégées;

b) Le réseau Global Forest and Trade Network (réseau mondial du commerce du bois) animé par le Fonds mondial pour la nature;

c) Le programme commun du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et du Fonds mondial pour la nature en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale.

* La présente déclaration est le résumé récapitulatif personnel établi par les coprésidents. Ce document n'a pas fait l'objet d'un accord de tous les participants avant sa distribution. Un résumé plus détaillé des travaux de la réunion sera bientôt disponible.

2. Utiliser l'expérience acquise dans le cadre des partenariats en cours pour formuler des normes de légalité nationales convenues, vérifiables et pratiques propres à accélérer les progrès en ce qui concerne l'application de normes similaires dans d'autres pays où les risques d'exploitation forestière illégale sont élevés.

3. Créer un système de notation simple, crédible, indépendant et objectif qui puisse servir à identifier les pays et les espèces d'arbre gravement menacés. Un tel système aiderait les entreprises de produits forestiers, les détaillants et les clients tels que les investisseurs, les créanciers et les assureurs à réduire le risque de soutenir, par leurs opérations d'achat de bois et de papier, les produits forestiers provenant de sources illégales ou ayant été illégalement récoltés ou vendus. Cela pourrait conduire à la mise en place d'un système de notation pour ces entreprises.

4. Encourager les entreprises à recourir à des technologies novatrices de suivi du bois et à échanger les pratiques optimales pour améliorer la gestion de leur chaîne d'approvisionnement, réduire leurs coûts et faire en sorte que le bois provenant de sources illégales ou ayant été illégalement récolté ou vendu n'entre pas dans leur chaîne d'approvisionnement.

Les entreprises et les groupes non gouvernementaux représentés à la réunion étaient notamment les suivants : IKEA, Axel Springer Verlag, APRIL, International Paper, Weyerhaeuser, HSBC, ASRIA, Sumalindo, SGS, Stora Enso, Mondi, Tetra Pak, Nippon Paper, Oji Paper, The Nature Conservancy, Fonds mondial pour la nature, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Conservation International, Greenpeace, Environmental Investigation Agency, Les Amis de la Terre, Telapak, Tropical Forest Trust, WALHI, Centre pour la recherche forestière internationale et World Resources Institute.

Les participants à la réunion ont entendu dire à maintes reprises comment la mauvaise gouvernance, la corruption, l'inefficacité en matière d'application des lois, les conflits, les droits de propriété mal définis et la faiblesse des investissements dans la formation et la gestion des organismes publics entravaient gravement la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Ils ont invité les gouvernements à engager d'urgence des efforts en vue de remédier à ces lacunes.

Les mesures prioritaires convenues pour aider à renforcer le rôle moteur des gouvernements sont les suivantes :

1. Le Dialogue sur les forêts enverra un petite délégation de dirigeants du monde des affaires et de la société civile pour rencontrer les ministres et d'autres responsables de haut rang dans des capitales déterminantes en Asie, en Europe et au-delà pour leur faire part des résultats de la réunion et les engager à mener une action concertée.

2. Les appels à l'action seront transmis à des réunions intergouvernementales importantes qui se tiendront quelque temps après la réunion du dialogue, à savoir :

a) La réunion des ministres de l'environnement et du développement du Groupe des Huit, qui aura lieu en Angleterre les 17 et 18 mars 2005;

b) La réunion du Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui aura lieu du 14 au 18 mars 2005;

c) Le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui aura lieu à New York du 16 au 27 mai 2005;

d) Le Sommet des chefs d'État du Groupe des Huit, qui aura lieu en Écosse (Angleterre), en juin 2005;

e) La réunion du Groupe de travail FLEG (Forest Law Enforcement and Governance) (législation forestière et gouvernance) pour l'Asie de l'Est, qui aura lieu à Manille en septembre 2005, et la réunion ministérielle FLEG pour l'Asie du Nord et la Russie, qui aura lieu à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en septembre 2005.

3. Les représentants de gouvernements clefs qui ont participé au dialogue ont plaidé pour un partenariat plus étroit avec l'industrie et la société civile. Tous les gouvernements présents se sont engagés à renforcer bientôt ce partenariat.

De nombreux participants ont applaudi les efforts des gouvernements européens et des gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Japon et d'autres gouvernements pour fournir aux pays pauvres une aide ciblée au développement plus importante dans les domaines de la réforme de la gouvernance, de la formation, de l'application des lois et d'autres activités. Plusieurs d'entre eux ont également appuyé les mesures prises par l'Europe pour faire adopter des politiques d'achats publics et établir des partenariats volontaires avec les pays exportateurs, qui permettront de réduire les importations de bois illégales en Europe. Nous devons tous tirer parti des précieux enseignements qui découleront certainement de ces expériences au cours des années à venir.

Il importe de noter que les participants se sont résolument accordés à penser que l'application des lois doit être sensiblement renforcée aussi bien dans les pays exportateurs que dans les pays importateurs. Les pays exportateurs devraient prendre d'urgence des mesures en vue d'appliquer les lois qui protègent les forêts de grande valeur aux fins de leur conservation et pour protéger les collectivités locales des conflits qu'entraîne l'exploitation forestière illégale. Les pays importateurs peuvent faire beaucoup plus, sur la base des lois existantes, pour poursuivre les personnes participant à l'importation et à la distribution de produits forestiers d'origine illégale. Des procès exemplaires doivent être engagés en utilisant les lois visant à empêcher le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, la contrefaçon, la contrebande et les demandes de dédommagement frauduleuses. L'engagement de poursuites contre les grands délinquants et les chefs de syndicat du crime et financiers de crimes forestiers devrait bénéficier de la priorité absolue dans cette lutte mondiale dont le besoin se fait cruellement sentir. En outre, quelques participants ont exhorté les pays consommateurs à rendre illégale l'importation de produits du bois obtenus illégalement dans le pays d'origine.

Les gouvernements ci-après étaient représentés à la réunion : République populaire de Chine, Malaisie (Sarawak et péninsule malaise), Japon, Indonésie, Philippines, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Suède et Fédération de Russie. L'Union européenne a également envoyé des représentants à la réunion.

Les participants ont exprimé fermement leur appui aux efforts régionaux visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale, tels que les initiatives FLEG (législation forestière et gouvernance) et le Partenariat asiatique pour les forêts. Au cours de la réunion, les représentants de la Chine, de l'Indonésie et de la Malaisie sont convenus de travailler en collaboration plus étroite pour réduire le commerce illégal du bois entre leurs pays.

Remerciements

Les coprésidents tiennent à exprimer leur profonde gratitude à tous ceux qui ont participé à la réunion pour avoir donné de leur temps et de leur énergie, et s'être engagés à œuvrer ensemble pour lutter contre le crime forestier.

Le Dialogue sur les forêts remercie les entités ci-après qui ont parrainé la présente réunion :

Société civile : The Nature Conservancy; Fonds mondial pour la nature; Yale University

Secteur privé : APRIL; American Forest and Paper Association; International Paper; Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

Gouvernements/organisations intergouvernementales : Ministère du développement international, Royaume-Uni; Organisation internationale des bois tropicaux; Agence suédoise de coopération internationale au développement; Agency for International Development des États-Unis; Directorate for International Cooperation des Pays-Bas

Le Dialogue sur les forêts remercie également les personnes ci-après qui ont joué un rôle dirigeant dans l'organisation de la réunion : Nigel Sizer (The Nature Conservancy); Cassie Phillips (Weyerhaeuser); Mubariq Ahmad (Fonds mondial pour la nature, Indonésie); James Griffiths (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable); Hugh Speechly (Ministère du développement international, Royaume-Uni); Rod Taylor (Fonds mondial pour la nature, Asie-Pacifique); Bo Gohl (Agence suédoise de coopération internationale au développement); Roberto Smeraldi (Amis de la Terre, Brésil). Pour la coordination : Judy Chau (The Nature Conservancy, Hong Kong); Kate Fuller (Fonds mondial pour la nature, Asie-Pacifique); Sarah Price et Linda Kramme (Yale).

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

Nigel Sizer – The Nature Conservancy; téléphone : 62-811-875-485; adresse électronique : <nsizer@tnc.org>.

Gary Dunning – The Forests Dialogue; téléphone : 1-203-432-5966; adresse électronique : <info@theforestsdialogue.org>.

Tous les exposés présentés au cours de la réunion, la liste des participants, les rapports de base et d'autres liens utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <www.theforestsdialogue.org>.